



AIGUILLAT COMMUN (*Squalus acanthias*)

Inscription à l'Annexe II

Proposition formulée par la Suède au nom des États membres de l'Union européenne et des Palaos

Classification sur la Liste rouge de l'UICN

En danger critique d'extinction dans l'Atlantique Nord-Est.

En danger dans l'Atlantique Nord-Ouest

Vulnérable à l'échelle mondiale

RECOMMANDATION: APPUI

- Le Pew Environment Group accueille favorablement la soumission de cette proposition et encourage vivement les Parties à la CITES à l'appuyer.
- L'aiguillat commun fait partie de la catégorie enregistrant le plus faible taux de croissance de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et est extrêmement vulnérable à la surexploitation, car il atteint la maturité reproductive à un âge avancé, présente une longue période de gestation et produit très peu de petits à chacune de ces périodes de gestation.¹
- Une forte demande internationale à l'égard de la viande et d'autres produits de l'aiguillat commun a provoqué l'exploitation non durable de cette espèce vulnérable.
- Les registres des pêches et les données sur l'évaluation des stocks ont révélé un profond déclin de la biomasse reproductrice de l'aiguillat commun à l'échelle de la planète.
- Une inscription à l'Annexe II de la CITES améliorerait grandement la pérennité des populations sauvages, car elle faciliterait la réglementation du commerce international des produits de l'aiguillat commun.
- Même si la décision récemment adoptée par l'Union européenne de mettre un terme à toutes les activités de pêche à l'aiguillat commun dans l'Atlantique Nord-Est, où cette espèce est en danger critique d'extinction, contribuera au rétablissement de l'espèce, les mesures prises à l'échelle régionale ne remettent pas en cause le fait que cette espèce doit bénéficier de la

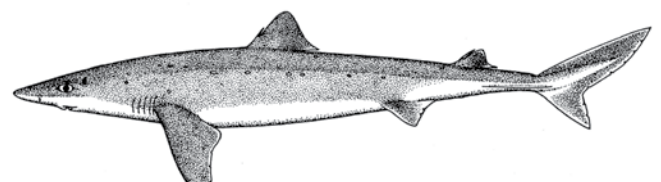
protection internationale, ce que l'inscription à l'Annexe de la CITES peut lui assurer.

Vulnérabilité biologique à la surexploitation

- Atteint sa maturité à un âge avancé:
Femelles:
 - 6 ans dans l'Atlantique Nord-Ouest.
 - 15 ans dans l'Atlantique Nord-Est.
 - de 23 à 32 ans dans le Pacifique Nord-Est.Mâles:
 - 10 ans dans l'Atlantique Nord-Ouest.
 - 14 ans dans le Pacifique Nord-Est.²
- Faible capacité de reproduction, avec uniquement de un à 20 petits par période de gestation.³
- Grande longévité; certaines populations sont réputées compter des individus âgés de jusqu'à 100 ans.⁴
- Très longue période de gestation: de 18 à 22 mois.⁵

Pêche et commerce de l'aiguillat commun

L'aiguillat commun est une espèce de grande valeur commerciale qui fait l'objet d'une surexploitation dans le cadre de pêches ciblées et de captures accessoires. Les poissons sont capturés dans des chaluts de fond, des filets maillants et à la palangre, ainsi qu'à la canne et au moulinet. Son exploitation est propulsée principalement par la forte demande internationale à l'égard de sa viande, souvent vendue sous le nom de saumonette. L'Union européenne est un grand importateur de cette viande, bien que les ailerons et d'autres produits de l'aiguillat commun font également l'objet du commerce international.⁶ L'aiguillat commun fait partie des espèces de requins connaissant la croissance la plus lente, atteignant la maturité le plus tardivement et enregistrant le plus faible taux de productivité.⁷ Ces caractéristiques, combinées à un faible taux intrinsèque d'accroissement de la population, expliquent pourquoi l'aiguillat commun fait l'objet d'une telle pêche et se rétablit lentement de l'épuisement des stocks.



Les femelles ont la tendance à former de grands groupes, lesquels sont fréquemment exploités par la pêche commerciale. La population de femelles reproductrices dans l'Atlantique Nord-Ouest a baissé de 75 pour cent entre 1988 et 2005.⁸ Les femelles de grande taille ont une très grande valeur commerciale et sont souvent prisées par les pêcheurs, alors que selon les scientifiques, ce sont ces femelles qui donnent naissance à un plus grand nombre de petits, lesquels sont également plus gros et bénéficient de taux de survie plus élevés.⁹ Des études scientifiques ont révélé que les femelles de grande taille portent environ quatre fois plus d'embryons que les femelles plus petites.¹⁰ L'épuisement de ces populations de femelles dans la nature risque d'avoir des conséquences dévastatrices sur le potentiel de rétablissement des stocks exploités.

Le déclin de l'aiguillat commun est documenté non seulement dans l'Atlantique Nord-Ouest, mais aussi dans la majeure partie de son aire de distribution géographique. Dans l'Atlantique Nord-Est, des évaluations des stocks de pêche estiment un déclin de la biomasse de l'ordre de 95 pour cent depuis 1905.¹¹ Selon l'Agence des Pêcheries du Japon, le niveau de stocks actuel dans le Pacifique Nord-Est est extrêmement bas,¹² et le nombre de débarquements a baissé de plus de 90 pour cent. Dans le Pacifique Nord-Ouest, le nombre de débarquements a diminué de 99 pour cent.¹³ Des évaluations des stocks dans la mer Noire ont révélé des déclins de plus de 60 pour cent de 1981 à 1992.¹⁴

En 2007, l'Allemagne a proposé l'inscription du *Squalus acanthias* à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),

à l'occasion de la 14^e Conférence des Parties. Cependant, cette proposition a été rejetée à deux doigts de la majorité des deux-tiers nécessaires, c'est-à-dire 57 votes en faveur, 36 contre et 10 abstentions.¹⁵ Par ailleurs, aucune mesure de gestion bilatérale ou internationale n'est en place à l'exception des accords sur les limites de prises conclus entre la Norvège et l'Union européenne. La réunion de la CITES qui aura lieu en mars 2010 donne l'occasion d'assurer l'inscription de l'aiguillat commun à la CITES et d'adopter des règlements essentiels sur le commerce de cette espèce qui contribueront à assurer la pérennité de cette espèce hautement vulnérable. Le Pew Environment Group recommande aux Parties d'appuyer cette proposition et est impatient de prêter son aide et de collaborer à sa mise en œuvre.

L'inscription de l'aiguillat commun dans l'Annexe II de la CITES est:

- Conforme aux critères d'inscription à la CITES (Res. Conf. 9.24 [Rev. CoP14], Annexe 2a [A, B], Annexe 2b [A]).
- Nécessaire pour s'assurer que le commerce international soit réglementé de façon durable.
- Susceptible d'améliorer l'évaluation et la gestion des populations à travers le monde, car les pays devront formuler des avis de commerce non préjudiciable avant d'émettre des permis pour le commerce international.
- Important pour renforcer les pratiques de gestion des pêches actuelles.
- Conforme avec le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins de la FAO.

1 CITES, Proposition 18, <www.cites.org/eng/cop/15/prop/E-15%20Prop-18.pdf>. Téléchargée le 28 décembre 2009.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

4 L. J. V. Compagno, « Sharks of the world: An annotated and illustrated catalogue of sharks species known to date, Part 1, Hexanchiformes to Lamniformes » *FAO Fish Synop.* 125(4):1-249 (1984).

5 *Ibid.*

6 S. Fordham *et al.*, *Squalus acanthias* (2006). Dans : UICN 2009, Liste rouge des espèces menacées, Version 2009.2, <www.iucnredlist.org/apps/redlist/details/61412/0>. Téléchargée le 14 décembre 2009.

7 E. Cortés, « Incorporating uncertainty into demographic modeling: Application to shark populations and their conservation », *Conservation Biology*, 16:1048-62 (2002), <www3.interscience.wiley.com/journal/118954217/abstract?CRETRY=1&SRETRY=0>; S. E. Smith *et al.*, « Intrinsic rebound potentials of 26 species of Pacific sharks », *Marine and Freshwater Research* 49(7):663-78 (1998).

8 Northeast Fisheries Science Center (NEFSC), « 43rd Northeast Regional Stock Assessment Workshop » Stock Assessment Review Committee consensus summary of assessments, *Northeast Fisheries Science Center Reference Document 06-25*. National Marine Fisheries Service, NOAA, USA (2006), www.asmf.org/speciesDocuments/dogfish/annualreports/stockassmtreports/43rdSAWWorkshopReport.pdf.

9 P. J. P. Whitehead *et al.* (eds.), « Fishes of the northeastern Atlantic and Mediterranean » UNESCO, Paris, 155 pp. (1984); NEFSC.

10 S. E. Campana *et al.*, « Structure du stock, cycle biologique, pêche et indices d'abondance de l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) dans l'Atlantique canadien », *Secrétariat canadien de consultation scientifique, Document de recherche 2007/089*. Ministère des Pêches et des Océans du Canada, <www.marinebiodiversity.ca/shark/english/document/dogfish%20res%20doc%20RES2007_089_e.pdf>.

11 Conseil international pour l'exploration de la mer, *Report of the Working Group on Elasmobranch Fishes (WGEF)*, Copenhague : 2007, <www.ices.dk/reports/ACOM/2007/WGEF/WGEF07.pdf>.

12 Selon l'Agence des Pêcheries du Japon, *Report on the Assessment of Implementation of Japan's National Plan of Action for the Conservation and Management of Sharks of FAO* (version préliminaire), Annexe 1 de AC19 Doc. 18.3, présentée à l'occasion de la 19^e réunion du Comité pour les animaux de la CITES (2003). Document à présenter au 25^e Comité des pêches de la FAO, <www.cites.org/common/com/ac/19/E19-18-3-A1.pdf>.

13 *Ibid.* Voir également Selon l'Agence des Pêcheries du Japon, « Spiny Dogfish *Squalus acanthias* Around Japan." Dans : The current status of international fishery stocks (Édition résumée, 2004). Et T. Taniuchi, « The role of elasmobranch research in Japanese fisheries » *NOAA Technical Report NMFS 90:415-26* (1990). Selon l'Agence des Pêcheries du Japon, en japonais.

14 K. Prodanov *et al.*, « Environmental Management of Fish Resources in the Black Sea and Their Rational Exploitation », *Studies and Reviews*, General Fisheries Council for the Mediterranean, 68: FAO, Rome (1997), <<http://catalogue.nla.gov.au/Record/873846>>.

15 CITES, « Comptes rendus résumés des séances du Comité I » CoP14 Com. I Rep. 8 (Rev. 1), <www.cites.org/eng/cop/14/rep/E14-Com-I-Rep-08.pdf>.

